



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
18 août 2021Français
Original : anglais

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

Segment ministériel

En ligne, 16 septembre 2021

Ordre du jour provisoire annoté

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ou trois ans. L'offre faite par le Gouvernement sénégalais d'accueillir la dix-huitième session a été acceptée par la Conférence lors de sa dix-septième session, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud), du 11 au 15 novembre 2019.
2. Compte tenu de la situation provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et après consultation avec le Bureau de la Conférence, il a été convenu que la dix-huitième session de la CMAE se tiendrait en deux parties. La première partie de la session se tiendra en ligne avec un ordre du jour allégé pour traiter les questions urgentes et de procédure. Les questions de fond qui nécessitent des négociations approfondies seront reportées à une reprise de la session en personne, qui se tiendra au Sénégal en 2022, à une date à convenir.
3. Conformément à ce qui précède, la première partie de la dix-huitième session de la CMAE se tiendra du 13 au 16 septembre 2021. Elle comportera une réunion du groupe d'experts, les 13 et 14 septembre, et un segment ministériel, le 16 septembre.
4. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire du segment ministériel de la première partie de la dix-huitième session (AMCEN/18.1/1).
5. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la première partie de la dix-huitième session (document AMCEN/18.1/INF/1). Une liste des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé à l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu général de la dix-huitième session

6. Le thème de la session est « Assurer le bien-être des populations et la durabilité environnementale en Afrique ». L'élément central du thème est la nécessité d'un relèvement axé sur les personnes, dans lequel l'accent est mis sur le bien-être de celles-ci par l'intermédiaire d'actions environnementales qui créent des emplois et améliorent les moyens de subsistance.
7. La première partie de la dix-huitième session sera l'occasion de discuter des moyens par lesquels le secteur de l'environnement peut continuer de contribuer au relèvement de la région après la pandémie de COVID-19 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique, qui a été examiné par la Conférence lors du segment ministériel de sa huitième session extraordinaire, en décembre 2020.
8. La première partie de la dix-huitième session sera l'occasion d'élaborer des orientations politiques et de galvaniser la coopération internationale en vue de soutenir la participation effective des pays de la région aux principales réunions mondiales sur l'environnement, notamment la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en ligne du 11 au 15 octobre 2021 ; la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow

(Écosse), du 31 octobre au 12 novembre 2021 ; et la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022.

9. La dix-huitième session abordera également des questions importantes pour la CMAE, notamment les contributions des États membres à son Fonds d'affectation spéciale général.

10. Le groupe d'experts portera plusieurs autres questions à l'attention des ministres, afin qu'ils les examinent. Les ministres seront invités à procéder à un échange de vues sur ces questions et à parvenir à un accord.

11. Il est prévu que les ministres adoptent un document final, des décisions et des messages clefs reflétant leurs débats.

III. Points inscrits à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

12. La représentante du Président sortant de la Conférence, à savoir la Ministre sud-africaine de l'environnement, des forêts et des pêches, présidera l'ouverture de la réunion. Un programme détaillé de la séance d'ouverture sera distribué avant l'ouverture de la réunion.

13. La représentante du Président sortant présentera les membres sortants du Bureau et prononcera des remarques liminaires dans lesquelles elle mettra en exergue les réalisations de la présidence sud-africaine.

14. Elle demandera ensuite aux participants prenant la parole pendant la séance d'ouverture, dont la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commissaire en charge de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et du développement durable à la Commission de l'Union africaine, de prononcer leur allocution.

15. La représentante invitera un dignitaire sénégalais à procéder à l'ouverture officielle du segment ministériel.

Point 2

Questions d'organisation

a) Élection du Bureau

16. La représentante du Président sortant présentera les conclusions des consultations sous-régionales organisées en vue de pourvoir les sièges vacants au sein du Bureau selon la procédure prévue par les statuts de la Conférence et prononcera sa dernière allocution.

17. La représentante du Président sortant invitera le représentant du nouveau Président à prononcer son discours inaugural, après quoi la passation officielle de la présidence de la Conférence de l'Afrique du Sud au Sénégal aura lieu.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

18. La représentante du Président présentera l'ordre du jour provisoire (document AMCEN/18/1).

19. La représentante du Président présentera le projet de programme de travail figurant à l'annexe II du présent document et appellera l'attention des représentants sur la liste des documents établis pour la réunion, qui figure à l'annexe I.

Point 3

Débat de haut niveau et déclarations ministérielles

20. La représentante du Président invitera les orateurs à faire de brèves remarques et les ministres à faire de brèves déclarations nationales.

Point 4**Lancement de la plateforme en ligne du programme de relance vert pour l'Afrique**

21. À l'issue des déclarations ministérielles, la plateforme en ligne du programme de relance vert pour l'Afrique sera lancée. Un programme succinct du lancement sera distribué.
22. La plateforme en ligne, composée d'un site web, d'un portail d'administration et d'un système de gestion des données, a été mise en place afin de partager des informations sur le portefeuille des projets et initiatives du programme de relance et de garantir que les informations sur le programme de relance puissent être régulièrement mises à jour et accessibles au public.

Point 5**Examen du rapport de la réunion du groupe d'experts**

23. Le Président de la réunion du groupe d'experts présentera le rapport de la réunion de ce groupe, qui comprendra un résumé des travaux et les recommandations du groupe d'experts concernant les questions urgentes et de procédure. Les ministres prendront note du rapport, des décisions et des messages clés.
24. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité fera un bref exposé sur les préparatifs de la région en ce qui concerne le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en donnant un aperçu des perspectives et priorités africaines. L'exposé sera suivi de brèves interventions des ministres.
25. Le Président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera un aperçu, une analyse et un état actualisé des négociations relatives aux changements climatiques et des questions non encore réglées dans le cadre des préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'exposé sera suivi de brèves interventions des ministres.
26. Un représentant de l'équipe technique du Corps diplomatique africain basé à Nairobi présentera un bref exposé sur les résultats de la première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et sur les travaux réalisés par le Groupe africain pour préparer la reprise de la cinquième session de l'Assemblée. Un représentant du Bureau des affaires de gouvernance du PNUE fera un exposé sur la feuille de route en vue de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée. Les exposés seront suivis de brèves interventions des ministres.

Point 6**Manifestations spéciales : cinquantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement et cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement**

27. Une brève manifestation spéciale destinée à marquer le cinquantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement aura lieu. Elle sera suivie de brèves interventions des ministres. Un programme succinct de la manifestation spéciale sera distribué.

Point 7**Textes issus de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

28. La représentante du Président présentera le projet de document final ministériel, les projets de décisions et les messages clés issus de la première partie de la dix-huitième session. Les ministres examineront le projet de document final ministériel avec l'aide d'un représentant du secrétariat et apporteront leur contribution.
29. La représentante du Président invitera les ministres à examiner et adopter par consensus le document final ministériel, les décisions et les messages clés issus de la première partie de la dix-huitième session.

Point 8

Questions diverses

30. Toutes autres questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l'ordre du jour seront examinées.

Point 9

Clôture de la réunion

31. À l'issue des échanges de politesse d'usage, le Président prononcera la clôture officielle de la première partie de la dix-huitième session.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Document</i>
Documents de travail	
AMCEN/18.1/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/18.1/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/18.1/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/18.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/18.1/3	Rapport du secrétariat pour l'exercice biennal 2019–2021
AMCEN/18.1/4	Rapport sur les progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de relance vert pour l'Afrique
AMCEN/18.1/5	Rapport d'évaluation concernant l'engagement de l'Afrique sur les questions de fond dans les réunions et les négociations mondiales en ligne
AMCEN/18.1/6	État du Fonds d'affectation spéciale général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/18.1/INF/1	Note d'information sur la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/18.1/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2021
Documents de référence	
AMCEN/17/9	Rapport du segment ministériel de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.VIII/6	Rapport du segment ministériel de la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Annexe II

Programme de travail du segment ministériel le 16 septembre 2021

Jeudi 16 septembre 2021

<i>Matin / Après-midi</i>	<i>Description</i>
12 heures – 12 h 30	Point 1 Ouverture de la réunion
12 h 30 – 13 heures	Point 2 Questions d'organisation : a) Élection du Bureau b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
13 heures – 13 h 45	Point 3 Débat de haut niveau et déclarations ministérielles
13 h 45 – 14 h 15	Point 4 Lancement de la plateforme en ligne du programme de relance vert pour l'Afrique
14 h 15 – 15 heures	Point 5 Examen du rapport du groupe d'experts
15 heures – 15 h 30	Pause
15 h 30 – 16 heures	Point 6 Manifestations spéciales : cinquantième anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement et cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement
16 heures – 17 h 30	Point 7 Textes issus de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
15 h 30 – 17 h 45	Point 8 Questions diverses
17 h 45 – 18 heures	Point 9 Clôture de la réunion